

C a h i e r s   I n t e r n a t i o n a u x

N°34

# Actualité du droit des mers fermées et semi-fermées

Sous la direction  
de Bogdan AURESCU, Alain PELLET,  
Jean-Marc THOUVENIN, Ion GÂLEA

ACTES DES JOURNEES D'ETUDES  
DES 30 ET 31 MAI 2016

CEDIN

EDITIONS PEDONE  
13 RUE SOUFFLOT 75005 PARIS FRANCE

ADIRI

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE  
ACTES DES JOURNEES D'ETUDES DES 30 ET 31 MAI 2016  
CEDIN et ADIRI

ACTUALITÉ DU DROIT  
DES MERS  
FERMÉES  
ET  
SEMI FERMÉES

Sous la direction de  
Bogdan AURESCU, Alain PELLET,  
Jean-Marc THOUVENIN, Ion GÂLEA

Editions PEDONE

© Editions A. PEDONE - 2019  
I.S.B.N. 978-2-233-00922-7



© Editions A. PEDONE  
13 rue Soufflot  
75005 PARIS  
2019

I.S.B.N. 978-2-233-00922-7

© Editions A. PEDONE - 2019  
I.S.B.N. 978-2-233-00922-7

## AVANT-PROPOS

Organisé conjointement par le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) et la Branche roumaine de l'ADI (qui fait partie de l'Association roumaine de droit international et relations internationales - ADIRI), le Colloque franco-roumain sur « L'actualité des mers fermées et semi-fermées » s'est tenu au Palais de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest le 30 et le 31 mai 2016. L'ouvrage que voici en constitue les Actes.

Fruit d'une coopération de plus de dix années entre les deux institutions, ce colloque faisait suite aux journées d'étude franco-roumaines sur « L'actualité du droit des fleuves internationaux », qui ont eu lieu à Paris, le 24 et le 25 octobre 2008, dont les Actes ont été publiés dans le volume *Actualité du droit des fleuves internationaux* (Éditions Pedone, Paris, 2010), sous la direction des Professeurs Alain Pellet et Bogdan Aurescu.

Les deux rencontres ont représenté non seulement une excellente occasion pour renforcer les liens entre les chercheurs et les praticiens du droit international des deux pays, mais également l'expression d'une relation profonde entre la France et la Roumanie, construite et consolidée au fil du temps.

Le colloque de Bucarest a donné lieu à des échanges substantiels entre les personnalités du monde juridique des deux pays, ainsi qu'entre les jeunes chercheurs, sur un thème somme toute assez peu abordé dans la doctrine, et qui pourrait même être considéré comme un « domaine de niche ». Dès lors, les discussions autour du sujet des « mers fermées et semi-fermées » ont suivi une approche à la fois théorique, laquelle est bien entendu inhérente à la curiosité du chercheur, et pratique, faisant fonds sur l'expérience professionnelle des intervenants, le but étant de faire ressortir les aspects juridiques et techniques les plus intéressants sans ignorer leur utilité pratique.

Quoique le régime juridique des mers fermées et semi-fermées trouve son fondement dans l'article 122 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les participants ont pu s'interroger sur le point de savoir s'il en résulte un véritable régime juridique particulier ou bien si la notion ne renvoie qu'à des particularités géographiques côtières ou maritimes qui ont des conséquences juridiques similaires. Les présentations des intervenants se sont structurées autour de trois sous-thèmes : délimitations dans les mers fermées et semi-fermées, gouvernance de celles-ci et aspects concernant la sécurité dans ces mers.

Bogdan AURESCU, Ion GÂLEA, Alain PELLET, Jean-Marc THOUVENIN

Les travaux du colloque ont été ouverts par une présentation de l'approche française des mers fermées et semi-fermées, faite par Pierre Boussaroque, alors directeur adjoint des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères, et la diplomate Alexandra Bellayer-Roille, suivi d'une réflexion générale sur l'article 122 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer présentée par Jean-Marc Thouvenin - auquel François Andia s'est joint pour ce qui concerne la contribution écrite.

Par la suite, le colloque a donné l'occasion de « naviguer » dans les espaces maritimes les plus divers, les participants Roumains étant naturellement plus particulièrement intéressés par la mer Noire.

Le présent volume contient donc des études sur des questions concernant les délimitations (conventionnelles et juridictionnelles) dans, et la gouvernance de, la mer Noire (Bogdan Aurescu, Cosmin Dinescu, Radu Serbanescu), la mer Baltique (Liviu Dumitru, Elena Lazar), la mer Méditerranée (Adrien Foulatier, Nathalie Ros), le golfe Persique (Hadi Azari), la mer Rouge (Alina Orosan), ainsi que la mer Caspienne (Carmen Achimescu). Cette dernière a suscité et suscite encore un vrai intérêt car elle jouit d'un régime juridique *sui-generis*, sans pour autant exclure l'application des règles générales du droit international, telle que l'équité ou l'utilisation raisonnable des ressources.

Le volume inclut également des études à caractère général sur les requêtes à fin d'intervention dans les affaires de délimitation maritime dans les mers fermées ou semi fermées (Alina Miron), la gouvernance institutionnelle des mers fermées et semi-fermées (Nabil Hajjami) et sur les aspects concernant la sécurité dans les mers fermées et semi-fermées (Ion Gâlea).

Nous espérons que cette publication sera utile aux diplomates, aux autorités étatiques et, généralement, aux praticiens du droit international, et qu'elle fera progresser la connaissance et l'étude de cette branche du droit de la mer peu connue.

Nos remerciements vont à tous les contributeurs, et à tous ceux qui ont contribué au succès de ce colloque et à la publication de ses Actes et, en particulier, à Monsieur le Professeur Flavius-Antoniou Baïas, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, qui a eu la grande amabilité de mettre à notre disposition le Palais de la Faculté de Droit, pour le meilleur déroulement des travaux, et François Andia, qui a travaillé avec Bénédicte Pedone Ribot pour faire en sorte que cet ouvrage soit ce qu'il est.

Bogdan AURESCU    Alain PELLET  
Ion GÂLEA    Jean-Marc THOUVENIN

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-Propos</i> .....	3
<i>Les mers fermées ou semi-fermées en droit international (dans le convention de Montego Bay) Jean-Marc THOUVENIN et François ANDIA</i> .....	5
<i>L'approche française des mers fermées et semi-fermées Pierre BOUSSAROQUE et Alexandra BELLAYER-ROILLE</i> .....	15
<i>Délimitation conventionnelle en mer Caspienne Liviu DUMITRU</i> .....	23
<i>Délimitation conventionnelle en mer Baltique Cosmin DINESCU</i> .....	29
<i>Délimitations par voie d'accord en mer Noire Bogdan AURESCU</i> .....	41
<i>La délimitation en mer Méditerranée entre négociations et unilatéralisme Adrien FOULATIER</i> .....	49
<i>Les délimitations juridictionnelles en mer Méditerranée Adrien FOULATIER</i> .....	57
<i>Délimitation juridictionnelle en mer Noire Cosmin DINESCU</i> .....	67
<i>Les requêtes à fin d'intervention dans les affaires de délimitation maritime dans les mers fermées ou semi-fermées Alina MIRON</i> .....	75
<i>Le régime juridique du golfe persique Hadi AZARI</i> .....	97
<i>La gouvernance de la mer Méditerranée Nathalie ROS</i> .....	109
<i>La gouvernance dans la mer Noire Radu Mihai ȘERBĂNESCU</i> .....	139
<i>Gouvernance de la mer Caspienne Carmen-Gina ACHIMESCU</i> .....	147

TABLE DES MATIÈRES

<i>La gouvernance de la mer Baltique</i> Elena LAZĂR .....	155
<i>La gouvernance dans la mer Rouge</i> Alina OROSAN .....	169
<i>La gouvernance institutionnelle des mers fermées et semi-fermées</i> Nabil HAJJAMI.....	181
<i>Aspects concernant la sécurité dans les mers fermées et semi-fermées</i> Ion GALEA.....	195

# C a h i e r s   I n t e r n a t i o n a u x

Le CEDIN et l'ADIRI se sont associés il y a quelques années pour tenir à Paris un colloque sur l'« Actualité du droit international des fleuves », qui a donné lieu à la publication des Actes aux Editions Pedone. Plus récemment, le CEDIN a publié aux mêmes éditions un Traité du droit international de la mer. Il était donc opportun, alors que le CEDIN et l'ADIRI envisageaient de tenir un nouveau colloque, cette fois à Bucarest, qu'il portât sur « l'actualité du droit des mers fermées et semi-fermées ».

Les mers fermées et semi-fermées sont définies à l'article 122 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux termes duquel : « Aux fins de la Convention, on entend par « mer fermée ou semi-fermée » un golfe, un bassin ou une mer entourée par plusieurs Etats et relié à une autre mer ou à l'océan par un passage étroit, ou constitué, entièrement ou principalement, par les mers territoriales et les zones économiques exclusives de plusieurs Etats ».

Cette définition, à laquelle nous nous sommes intéressés en y consacrant une étude, n'est pas d'une grande précision et ne permet pas de déterminer avec certitude quels sont les espaces concernés. Nous avons toutefois convenu de nous intéresser de près aux mers Méditerranée, Noire, Caspienne, Baltique, Rouge, et au golfe Persique.

Le colloque qui en a résulté a conduit à la publication des présents Actes, qui abordent tant sous forme thématique que d'études de cas les problématiques de délimitation conventionnelle et juridictionnelle dans les mers fermées et semi-fermées, et les pratiques des États riverains concernant leur gouvernance.

ISBN 978-2-233-00922-7

36 €

CAHIERS INTERNATIONAUX N°34

## ACTUALITÉ DU DROIT DES MERS FERMÉES ET SEMI-FERMÉES

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@orange.fr](mailto:editions-pedone@orange.fr) - **36 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire  
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00922-7

Cryptogramme .....

Date de validité..... Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....